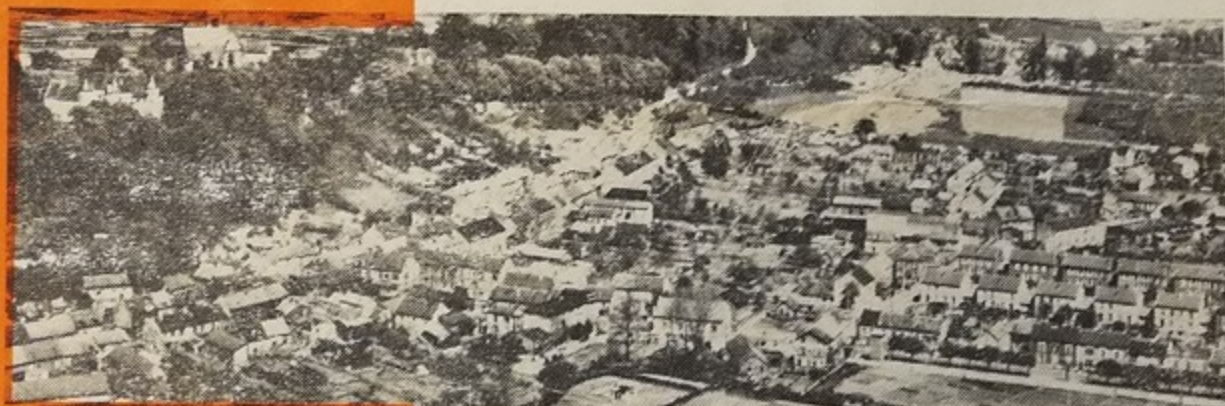


VILLE DE MONTATAIRE



# BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE 1958



Vue générale de la  
moitié Est de la Ville

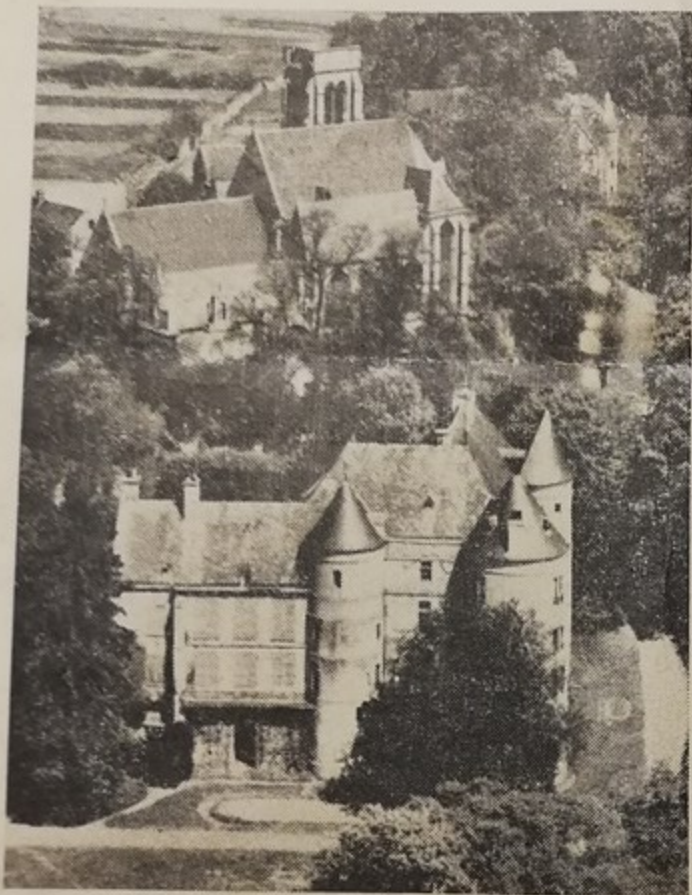


Les cités Jean-Biondi I  
et Jules-Uhry



La plus importante  
usine de Montataire :  
Usinor





# MONTATAIRE

tel qu'il fut...

Notre cité a une histoire très ancienne. Les Romains y établirent un camp sur le plateau, on dit même que Jules César en personne y vint. Ils appelèrent le lieu : Mont-du-Thérain, ce qui se transforma au moyen-âge par Montathère et ensuite Montataire. D'ailleurs au cours de travaux récents on a découvert des sarcophages datant de l'époque gallo-romaine.

Montataire était alors une place forte où furent édifiés ensuite le Château et l'Eglise.

Ces monuments historiques datent des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ils font l'admiration de tous ceux, qui, arrivant par la rue Mertian, peuvent les contempler au milieu de la verdure, à flanc de coteau.

Montataire, comme la plupart des localités de la vallée de l'Oise et du Thérain, connut la Jacquerie en 1358. « Les Jacques », paysans pauvres d'alors, exaspérés par la misère effroyable que leur faisait subir les seigneurs, se révoltèrent. La répression fut ensuite terrible et des milliers de paysans furent massacrés.

Montataire fut ensuite une des premières localités industrielles où débuta le laminage du fer blanc et de la tôle.

Notre ville, au cours des siècles, a construit son histoire, une histoire où les laborieux furent toujours à l'honneur.

## ... et tel qu'il est

Aujourd'hui Montataire, cette jonction des vallées de l'Oise et du Thérain, a perdu son aspect verdoyant que conquirent nos ancêtres.

Ce qui fut la partie vitale du bourg moyenâgeux, s'est écarté de la vie moderne, comme pour marquer les profonds bouleversements de notre époque.

La vallée est parsemée d'usines et d'habitations. De place forte gallo-romaine, Montataire est devenue la cité des prolétaires.

En quelques dizaines d'années des usines géantes ont remplacé les premiers bâtiments et baraquements des frères Mertian, de Wallut, Brissonneau et autres.

Si beaucoup d'habitations ont un siècle et plus d'existence, les usines, elles, sont modernes. Comme quoi le progrès n'est pas au service de tout le monde.

Avec des crédits suffisants, permettant la construction des logements et édifices publics nécessaires, Montataire deviendrait rapidement une grande ville moderne.

C'est à quoi travaille sans relâche la municipalité ouvrière de Montataire.





# INFORMATIONS MUNICIPALES

## DE LA VILLE DE MONTATAIRE

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES POUR LES FORMALITES ADMINISTRATIVES

#### ACTES OU BULLETINS DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DECES :

Pour beaucoup de besoins (dossiers de Sécurité Sociale, d'allocations familiales, de bourses d'études, d'assistance, d'affaires militaires (sauf pension), de secours mutuels, etc...), les familles peuvent désormais pour produire les justifications qui leur sont demandées, se dispenser de s'adresser à la Mairie où a été enregistré la naissance ou le décès, ou célébré le mariage.

Les intéressés doivent procéder comme suit :

a) s'ils se dérangent au bureau qui établit leur dossier, la présentation du livret de famille régulièrement tenu à jour ou de l'acte de naissance suffira.

b) s'ils doivent adresser leur dossier par courrier : une seule démarche à la mairie de leur domicile leur permettra d'obtenir toujours sur présentation du livret de famille régulièrement tenu à jour ou de l'acte de naissance, une « fiche d'état civil » relatant toutes les indications demandées.

Les intéressés s'éviteront ainsi des déplacements ou des correspondances avec les frais et retards qu'ils entraînent.

Cette procédure simplifiée n'est pas applicable pour les dossiers suivants dont l'importance demande un contrôle rigoureux des renseignements d'état-civil :

Mariage — Naturalisation — Carte d'identité — Passeport — Délivrance des certificats de nationalité — Inscription au registre du Commerce — Procédure tendant au recrutement des fonctionnaires et agents des administrations, services et établissements contrôlés par l'Etat — Liquidation des droits à pension des fonctionnaires — Liquidation des droits à pension des victimes de guerre ou de leurs ayants droits.

MONTANT des frais pour les actes — sur papier timbré — à demander à la mairie d'origine (à régler par mandat) :

Acte de naissance .....	65 fr. + 20 fr. pour envoi
Acte de mariage ou de divorce ..	90 fr. + 20 fr. pour envoi
Acte de décès .....	65 fr. + 20 fr. pour envoi

#### CERTIFICATS DE DOMICILE OU DE RESIDENCE

Ces certificats sont désormais remplacés par une simple déclaration sur l'honneur et signée par l'intéressé.

#### LEGALISATION DE SIGNATURES

En principe, la légalisation d'une signature ne peut plus être exigée par les administrations, services et établissements publics ou par les entreprises, les organismes et les caisses contrôlées par l'Etat.

### RENSEIGNEMENTS DIVERS

**MAIRIE :** Tél. 707 Creil. Ouverture : tous les jours ouvrables de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h. 30.

#### CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Recette municipale : Perception de Creil, 1, rue Albert-Thomas. Ouverture : tous les jours ouvrables (sauf le lundi matin) de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

Permanence à la Mairie de Montataire tous les deux jeudis qui suivent le 15 de chaque mois, de 14 h. à 16 h.

#### CONTROLE :

Contrôle de Creil-banlieue, place Albert-Dugué à Creil (tél. 990) ouvert le mercredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

Réception des contribuables à la Mairie de Montataire le dernier vendredi de chaque mois de 14 h. à 16 h.

#### CONTRIBUTIONS INDIRECTES :

(Chiffres d'affaires), 15, rue Marcel-Philippe à Creil.

#### RECETTE BURALISTE :

5 bis, rue de Condé - Montataire .

#### ENREGISTREMENT, DOMAINES, TIMBRES :

Bureau, 94, rue de la République à Creil.

#### ABATTOIRS

Rue André-Ginisti.

#### AMBULANCE MUNICIPALE

Rue André Ginisti (garage municipal) Tél. 8.87 à Creil. Les permanences de nuit, dimanches et jours fériés sont indiquées dans la presse départementale.

#### SECURITE SOCIALE

Caisse Primaire à Creil, 17, rue Jules-Michelet. Centre de paiement à Montataire — Mairie — Tél. 10 - 29 Creil. Fermé le samedi.

Ouverture : 8 h. 15 à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h. 45.

Paiement : 8 h. 15 à 11 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 30.

Permanence pour les Vieux Travailleurs et pensionnés vieillesse, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois.

#### ECOLES PRIMAIRES

Garçons : 127, rue des Ecoles - Tél. 7.49 Creil.

Fillés : 67, rue Jean-Jaurès.



## HORAIRE DES TRAINS à la Gare de Montataire

**Vers Creil :** 6 h. 40, 7 h. 44 (sauf dimanche et fête), 9 h. 01, 13 h. 13, 17 h. 50 (sauf dimanche et fête), 19 h. 10, 21 h. 39.

**Vers Beauvais :** 6 h. 48 (sauf dimanche et fête), 7 h. 58, 10 h. 52, 13 h. 43, 18 h. 44, 19 h. 45.

## HORAIRE DES CARS, Place de la Mairie

**Tous les jours :** à 7 h. 20, 9 h., 14 h. 10, 18 h. 30.

**Mercredi et samedi :** 7 h. 20, 8 h. 30, 10 h. 20, 11 h., 14 h. 10, 17 h. 15, 18 h. 30.

**Dimanche :** 9 h., 14 h., 10 h., 19 h.

## POSTE DE MONTATAIRE

Heures d'ouverture : de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 18 h. tous les jours, sauf dimanches et fêtes.

## CONCESSIONS : Cimetière de Montataire

### PRIX :

Perpétuelles .....	25.000 fr. + frais =	28.780 fr.
Centenaires .....	15.000 fr. » =	15.690 fr.
Trentenaires .....	10.000 fr. » =	10.640 fr.
15 ans .....	5.000 fr. » =	5.640 fr.

## SERVICE D'INCENDIE

Creil (Centre de Secours) .....	0.27	Creil
Montataire .....	7.07	»
Premiers secours .....	8.87	»

### POLICE

Commissariat Creil, rue Marcel-Philippe .....	1.96	»
Poste de Montataire, 127, rue des Ecoles .....	7.47	»
Gendarmerie, 72, rue des Ecoles .....	7.14	»
Electricité, Montataire rue de la Garenne ....	7.38	»
Gaz, 60, rue Jean-Jaurès, Creil .....	42	»
Hôpital, Creil .....	67	»

## DOCTEURS : Jours et heures de consultations

**Dr COHEN,** 68, rue de la République, Tél. 708 Creil, de 8 h. 30 à 11 h., de 13 h. 30 à 16 h. 30 et de 18 h. à 20 h., sauf le mardi.

**Dr HANNOUN,** rue Roger-Salengro, Tél. 10.46 Creil, de 14 h. à 17 h., sauf le mardi.

**Dr FOCKEU Jean,** 121, rue Jean-Jaurès, Tél. 8.84 Creil, de 13 h. à 15 h. et de 18 h. à 20 h., sauf le jeudi.

**Dr SALMONA,** rue Jean-Jaurès, Tél. 7.91 Creil, de 8 h. à 12 h., de 14 h. à 17 h. et de 19 h. à 20 h., sauf le mardi.

## PHARMACIENS : Ouverts de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.

**BARTEAU,** 96, rue Jean-Jaurès, Tél. 7.31 Creil.

**DANGLETERRE,** 62, rue de la République, Tél. 8.68 Creil.

**LAFONT,** 162, rue Jean-Jaurès, Tél. 7.75 Creil.

## DENTISTES

**CHAMPAGNE,** place A. Genie, Tél. 7.80 Creil, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h., sauf : lundi, jeudi, samedi après-midi.

**DHALLU,** 56, rue de la République, Tél. 7.93 Creil, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. 30, sauf le samedi et lundi matin.

## TOURNEES DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

### LUNDI - JEUDI :

Départ 162, rue Jean-Jaurès, rue Mertian, Impasse du Chemin de fer, rue Henri-Joret, cité Mertian, rue Louis-Blanc, cité Louis-Blanc, Impasse du Gaz, rue Henri-Vieilliard, Im-

passé Chevalier, rue Louis-Blanc prolongée, rue Emile-Zola, hameau de Gournay, cité Bessemer, rue Abel-Lancelot.

### MARDI - VENDREDI :

Place Auguste-Genie, rue Jean-Jaurès (jusqu'au 162), rue de Condé, rue des Déportés, avenue Ambroise-Croizat, cité Marinoni, rue de l'Eglise, rue J. D. Faure, rue de la Garenne, cité, Jules-Guesde, rue des Ecoles, rue Armand-Desnosse, rue Hérouart-Rodier.

Cavée d'Angy, cavée de la Garenne, rue de l'Eglise, rue du Jeu d'Arc, place de l'Eglise, Ecole rue de l'Eglise, Ecole de filles, rue des Chalets, cité Deligny, Ecole de garçons, Cantine.

### MERCREDI - SAMEDI :

Rue de la République, rue Victor-Hugo, hameau de Magenta, rue Ginisti, impasse de la République, cité de la ville, rue Henri-Barbusse, rue Voltaire, rue Lesieur, rue Jules-Uhry, cité Jules-Uhry (H.B.M.), cité Jean-Biondi (H.L.M.), rue Roger-Salengro, Sente des Aiguillons.

## SOCIETES ET ORGANISATIONS DE MONTATAIRE ET LEURS RESPONSABLES

**Syndicat d'Initiative de Montataire, S.I.M. :** THIBAUT René, 24, Cité Jules-Guesde.

**Union des Combattants de Montataire et Communes Environnantes, U.C.M.E. :** BAIGUE Arnold, Sente des Aiguillons.

**Association Républicaine des Anciens Combattants, A.R.A.C. :** LAMAURICE, 12, rue Abel-Lancelot, LEGRET Théophile, Place de l'Eglise.

**Union Nationale des Combattants, U.N.C. :** NOEL Julien, rue des Chalets.

**Anciens Prisonniers de Guerre, A.P.G. :** GRISON Gilbert, 13, rue Henri-Joret, VENANT.

**Association des Francs-Tireurs et Partisans Français, F.T.P.F. :** MIGNON Maurice, 25, rue de la République.

**Anciens Déportés :** BIETTE Ernest, rue A.-Ginisti.

**Union Cycliste Montatairienne, U.C.M. :** BRUYNOOGHE Fernand, rue Jean-Jaurès.

**Standard Athlétique Club de Montataire, S.A.C.M. :** AVRIL Marcel, rue des Chalets.

**Judo-Club :** GABRIELS Maurice, 111, rue Jean-Jaurès.

**Société Colombophile :** LAVIEILLE Lucien, 48, rue de la République.

**Tir à l'Arc :** SCHOLLAERT Marcel, 83, rue des Ecoles.

**Société Gymnastique l'Espérance Municipale :** BAIGUE, Sente des Aiguillons, DIERAERT Prosper, rue A.-Ginisti.

**Les Martins-Pêcheurs :** GERVOIS Henri, 38, rue Henri-Vieilliard.

**Harmonie Municipale :** THESIN Auguste, 53, rue des Ecoles, CARRIERE Adolphe, 86, rue Jean-Jaurès.

**Pompiers :** DUSSANTER Julien, Cité Mertian.

**Secours Mutuels :** MIDY Louis, 50, rue Roger-Salengro, HURAUULT Gaston, 38, rue Victor-Hugo.

**Vieux Travailleurs :** POIRET Edouard, 16, rue de Nogent, DEPESEMMEIER Cyrille, 154, rue Jean-Jaurès.

**Union des Femmes Françaises, U.F.F. :** M<sup>me</sup> BRYNAERT Lucienne, Cité Jean-Biondi, M<sup>me</sup> GABRIELS Léa, 111, rue Jean-Jaurès.

**Association des Parents d'Elèves :** OPDENHOVE Raymond, Impasse de la République.



# 13 ANNÉES

## au service de notre grande cité laborieuse

Depuis avril 1948, la population de Montataire a confié aux élus communistes, la gestion Municipale ; en 13 ans, cette confiance s'est manifestée à plusieurs reprises toujours plus grande. Pendant ces 13 années, malgré des difficultés croissantes, le Conseil Municipal s'est efforcé de justifier cette confiance vis à vis des classes laborieuses qui représentent dans cette cité ouvrière 90 % de la population.

Montataire ne peut être comparé à aucune autre commune du département. La grosse industrie qui s'y développe d'année en année s'y côtoie avec le petit commerce et l'artisanat. 2.500 ouvriers venant de l'extérieur sont employés dans les usines de la localité où chaque jour, utilisant tous les moyens de locomotion, ils arrivent pour le labeur quotidien.

Cette situation crée aux heures d'entrée et de sortie des usines une vie intense, l'encombrement des rues étroites et dangereuses.

Le commerce replié sur lui-même ne se développe que lentement, les locaux à son usage étant en général exigus et vétustes.

Tout ceci entraîne une disproportion énorme entre les gains et les dépenses réalisés à l'intérieur de la commune.

La taxe locale, qui dans certaines villes représente la majeure partie des recettes,

n'apporte à Montataire que le quart de son budget.

Malgré des difficultés, le Conseil Municipal s'efforce d'améliorer depuis ces 13 années la situation communale.

Les ouvriers à qui a été confiée cette lourde tâche, l'assurent avec un dévouement et un sens des responsabilités, dignes de représentants de la classe ouvrière.

Les libertés communales ont été sans cesse réduites par les gouvernements successifs. Elles sont en plus grand danger encore depuis le coup de force d'Alger, préparant la dictature du général de Gaulle.

La suppression ou la diminution des subventions d'Etat paralyse les réalisations en cours, et augmente sans cesse ces difficultés.

Ce bulletin édité avec l'aide de commerçants qui ont participé financièrement, et dans un but publicitaire à son impression, en même temps qu'il vous donnera des renseignements utiles, vous fera connaître l'effort réalisé depuis 13 ans, les projets en cours et à venir de la Municipalité, sa lutte pour la paix, la liberté et le bien-être des habitants de notre grande cité laborieuse.

**Marcel COENE,**  
Maire de Montataire.

**AU BON MOBILIER**

MAISON

**Bzwynooghe**

AMEUBLEMENT GÉNÉRAL

VOITURES D'ENFANTS - JOUETS

74, rue Jean-Jaurès — MONTATAIRE

Téléphone 945

RADIO - TELEVISION - DISQUES  
APPAREILS ELECTRO-MENAGER

**Georges QUENON**

80, Rue Jean-Jaurès - 9, Rue Mertian  
MONTATAIRE

Machines à laver « Hoover »  
Démonstrateur « Frigidaire » le vrai



# répondre "NON" au référendum du 28 septembre

Le 2 juin dernier lors de la discussion par l'Assemblée Nationale des pleins pouvoirs au Prince-Président de Gaulle, celui-ci a refusé que les droits et la législation des collectivités locales soient exclus de l'exercice de ses pouvoirs, comme nous l'avions demandé : 1° devant la commission du suffrage universel, 2° en séance publique.

Déjà de Gaulle manifestait ses intentions d'agir à sa guise à l'encontre des libertés communales.

\*\*\*

Dans son projet de constitution, qui doit être soumis à référendum le 28 septembre prochain, de Gaulle entend s'octroyer le droit de légiférer seul et de modifier les lois existantes par voie d'ordonnance comme sous Charles X.

En effet, l'article 33 du projet de constitution précise que : « les textes de formes législatives peuvent à tous moments être modifiés par voie réglementaire », c'est-à-dire par décret.

C'est la volonté du Prince.

Alors que les communistes se sont toujours opposés au pouvoir de tutelle et réclamé l'autonomie politique et financière des communes, de Gaulle entend se réserver le droit de porter atteinte aux droits des municipalités, aux traditions démocratiques des communes de France.

C'est dans la tradition des dictatures, de Napoléon III ou de Pétain, de vouloir annuler la volonté des masses populaires.

\*\*\*

Dans les milieux dits « compétents » on parle beaucoup des intentions de de Gaulle et de son entourage, de remplacer l'élection du maire par la nomination, ce qui nous ramènerait insensiblement à la « délégation spéciale » comme sous le régime de Pétain.

Le maire deviendrait un fonctionnaire du gouvernement.

La gestion communale, les initiatives des municipalités telles : les œuvres sociales et populaires seraient remises en cause, quelquefois supprimées, surtout dans les communes ouvrières.

Le but d'une telle réforme municipale serait d'aggraver la subordination des communes au pouvoir central en paralysant leurs activités.

\*\*\*

La population laborieuse de Montataire, fermement attachée aux traditions républicaines, repoussera avec

force les menaces de dictature militaire et fasciste que veulent instaurer en France les généraux et les colonels, dont de Gaulle est le chef.

Toujours fidèle à la Municipalité ouvrière qu'elle s'est librement donnée dès le lendemain de la nuit qui a duré 5 ans, de 39 à 44, elle imposera le respect des lois municipales en répondant NON à de Gaulle le 28 septembre prochain.

André MERCIER,  
Député de l'Oise.

VETEMENTS HOMMES  
DAMES — ENFANTS  
CONFECTION

**MAISON JUBLOT**  
13, Rue de la République - MONTATAIRE  
Tél. 683 Creil

**BRASSERIE  
de MONTATAIRE**



BIÈRES - CIDRES  
LIMONADES - SODAS  
SIROPS - JUS DE FRUITS  
EAUX MINÉRALES



**ROGER DROUIN**  
3, RUE DE CONDÉ  
MONTATAIRE  
Tél. 713 Creil



# LE LOGEMENT



Un des taudis bon pour la pioche des démolisseurs

Incontestablement le logement est la honte de notre époque, comme en témoignent quelques chiffres forts éloquentes. Neuf millions de français et françaises vivent dans des conditions critiques à trois personnes et plus dans une seule pièce.

75 à 80 % des appartements ont plus de 40 ans, 73 % n'ont pas de W.C., 42 % n'ont pas l'eau courante, ceci sur le plan national.

Montataire n'échappe pas à cette règle, bien au contraire, plus de 600 logements ont plus de 100 ans d'âge et menacent ruine, le soleil y entre rarement ou pas du tout en raison de la mauvaise orientation.

Les demandes de logements faites à l'Office d'H.L.M. et à la Mairie sont de plus de 400 et si l'on ajoute à ces chiffres les demandes de personnes voulant construire l'on arrive à plus de 600 ménages voulant se loger dans des conditions décentes, et cela dans l'immédiat.

Sous les municipalités de MM. Fauré et Daussin, rien n'a été fait pour le logement, c'est après l'arrivée du camarade Génie à la Municipalité en 1920 que l'on voit la première démarche dans ce domaine. En 1930 c'est donc la première cité d'H.B.M. de 72 logements, puis en 1931 une deuxième cité de 62 logements.

Les constructions réalisées depuis 1945 n'ont pas amélioré cette situation, les taudis subsistent devenant chaque jour plus insalubres et plus dangereux. L'Office d'H.L.M. auquel la commune donne les terrains, des subventions et la garantie des emprunts a fait construire 162 logements dont une partie seulement a été

attribuée à des familles de Montataire. 43 logements sont en cours de construction, un projet de 250 logements doit commencer à la fin de cette année. La Municipalité a favorisé, en apportant la viabilité des terrains, deux lotissements de 15 logements, impasse de la République et de 22 logements à Gournay. Les usines Marinoni et Usinor ont aménagé des lotissements avenue Ambroise-Croizat et à Gournay. Un autre groupe de 10 logements

d'urgence est édifié aux frais de la commune rue Ginisti pour reloger les ménages contraints de quitter les baraquements de la rue Louis-Blanc (baraques vétustes, démolies pour construire l'école). A cela viennent s'ajouter de nombreuses constructions individuelles.

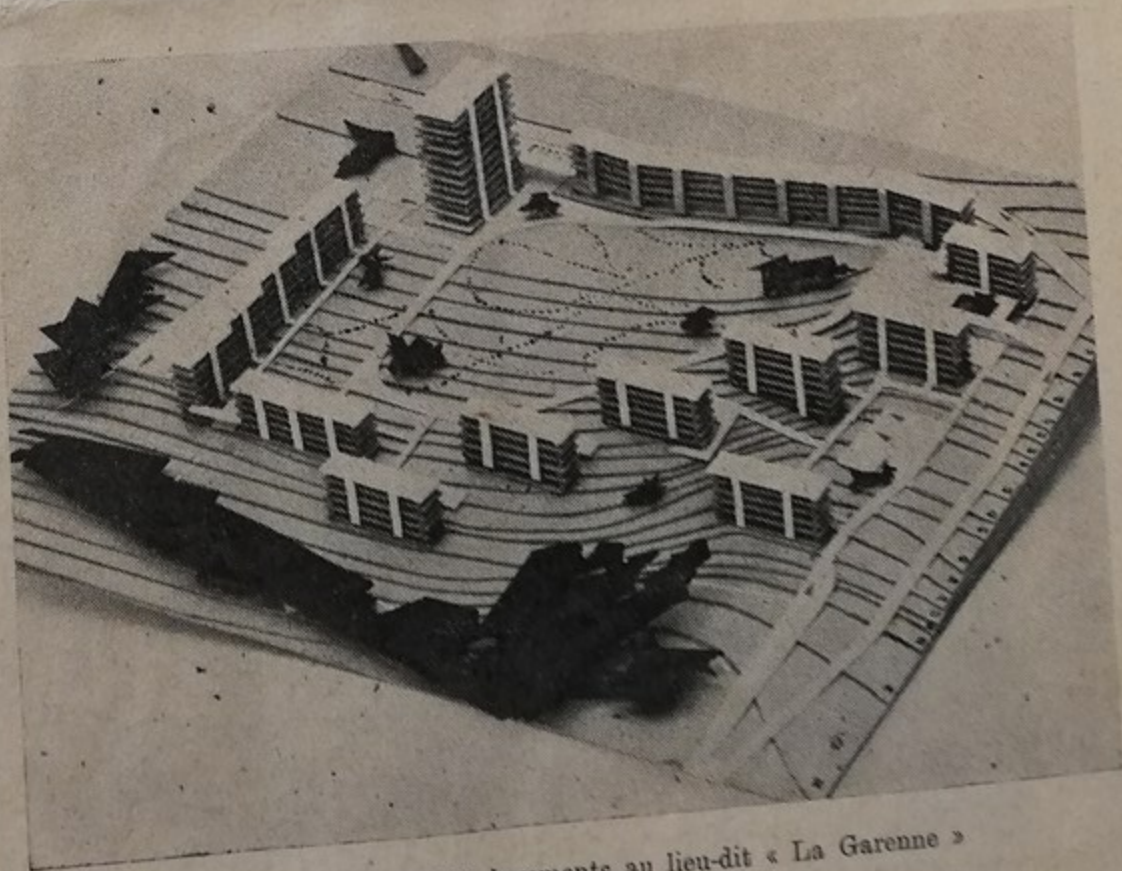
Mais cela n'apporte pas l'amélioration nécessaire, les taudis libérés sont aussitôt occupés par les jeunes ménages et les familles d'ouvriers qui, ayant trouvé un emploi dans la localité, cherchent à se rapprocher du lieu de leur travail.

La seule issue pour mettre fin à cette situation est la rénovation des îlots insalubres.

De quoi s'agit-il? Le problème est de rénover les îlots défectueux, mal utilisés et insalubres.

La Municipalité et les services du M. R.L. se sont orientés vers ces rénovations qui libèrent des terrains au centre de l'agglomération.

Le centre de Montataire avec ses rues étroites, parsemées de vieilles maisons centenaires possède une viabilité complète : eau, gaz, électricité, maisons de commerce, tout cela peu ou mal utilisé.



Maquette du projet de 250 logements au lieu-dit « La Garenne »



Pour mener à bien ce travail il faut tout d'abord construire une cité de logement (100 logements lieu-dit « La Garrenne »), puis après expropriation et achat des terrains et vieux immeubles, détruire ceux-ci. Sur l'emplacement seront construites des maisons modernes à un alignement prévoyant des rues larges et en rapport avec la circulation actuelle.

Deux îlots ont été retenus en priorité par les services du M.R.L. L'îlot n° 1 : rue Voltaire et l'îlot n° 2 : rues V.-Hugo et Ginisti s'étendant du carrefour Ginisti au Prieuré.

L'îlot n° 2 sera détruit et rénové le premier. Pourquoi? Parce que nous disposons sur cette emplacement d'un grand terrain actuellement peu utilisé par l'habitation. Il permettra d'y construire 180 logements jouissant d'espace vert, alors qu'actuellement 50 familles y sont logées dans de mauvaises conditions; des maisons de commerce y seront prévues apportant dans ce secteur, qui n'en a pas actuellement, une activité plus grande.

L'îlot n° 1, rue Voltaire, supprimera les maisons lépreuses de ce quartier, le plus vieux de Montataire, desservi par une route de quatre mètres de large presque sans trottoir.

C'est la première expérience de ce genre qui sera tentée dans l'Oise, elle est naturellement coûteuse, particulièrement pour l'achat de terrains et vieux immeubles qui est à la charge de la commune pour une grosse part.

Espérons que le manque de crédits, qui en cette période troublée est toujours le motif invoqué pour expliquer le retard, ne sera pas une entrave à ces réalisations importantes.

Beaucoup de discours et de promesses ont été faits en matière de logements par les gouvernements successifs et, aujourd'hui encore par le général-président de Gaulle. Mais, ces mêmes hommes ont toujours donné la priorité aux guerres et expéditions coloniales qui ont englouti des milliers de milliards depuis 12 ans. Milliards qui auraient apporté le remède

efficace à la crise du logement. Le prix d'une seule journée de la guerre faite au peuple algérien suffirait à financer la rénovation des 2 îlots insalubres cités plus haut.

C'est pourquoi nous trouvons les mal logés avec la municipalité au premier rang de ceux qui luttent pour la paix.

C'est encore aux mal logés et sans logis de se grouper et d'agir aux côtés de la municipalité ouvrière de Montataire pour obtenir des organismes compétents les crédits nécessaires à la réalisation de ces projets qui apporteraient un début de remède à cette crise du logement. Des crédits il y en a, nous payons assez d'impôts et de taxes de vie chère, il faut simplement qu'ils soient employés à des œuvres de paix au lieu d'être sacrifiés au gouffre de la guerre.

Mal logés et sans logis unissez-vous dans des comités et agissez avec la Municipalité pour le bien-être dans notre cité laborieuse.

**CHAUFFAGE CENTRAL ET DOMESTIQUE  
INSTALLATIONS SANITAIRES**

**CHARLES  
DESSAINT**

108 et 110, Rue Jean-Jaurès  
Montataire - Tél. : 799 Creil

**ASSURANCES**

**GILBERT GRISON**

AGENT GÉNÉRAL  
de la **COMPAGNIE ABRI**

13, Rue H.-Joret

Tél. 5.76 Creil

Pour vos chaussures  
une bonne adresse

**B. BOUTHEMY**

125, Rue J.-Jaurès - Montataire  
Tél. : 985 Creil

Toutes Salleries Automobiles  
Housses tous genres

**René ROUHIER**

ARTISAN

60, Rue Louis-Blanc - Montataire  
Téléphone : 873 Creil

chez **SUZANNE  
NOUVEAUTES**

Tailleurs - Manteaux  
Robes Dames  
Tout pour l'Enfant

7, Rue Mertian - MONTATAIRE

**CAVES  
AU TONNEAU**

Tél. 660  
Creil



Livraison  
à domicile

134, Rue Jean-Jaurès - MONTATAIRE

**CYCLES - MOTOS - SCOOTERS  
ARTICLES DE SPORTS**

**Emile MANIQUET**

28, Rue de la République - Montataire  
Tél. : 991 Creil

Accessoires - Pièces détachées - Réparations  
Articles de chasse - Munitions

AGENCE PEUGEOT



# DEMOGRAPHIE

Voici, d'après les recensements, deux tableaux qui démontrent l'évolution de la ville de Montataire.

Années	Ménages	Maisons	Habitants
1876			5.105
1881			5.801
1886			5.376
1896			5.936
1901	1.837	727	6.753
1906	1.930	784	7.141
1911	2.049	829	7.347
1921	2.242	915	7.809
1926	2.382	1.019	7.156
1931	2.339	1.037	7.392
1936	2.418	1.124	7.368
1946	2.477	1.162	7.618
1954	2.698	1.337	8.555

D'après ces chiffres il y a en plus, de 1901 à 1954 : 861 ménages - 610 maisons - 1.802 habitants.

La moyenne des naissances était par année : de 175 de 1901 à 1914, de 1914 à 1925 elle descend à 94 pour passer à 217 de 1945 à 1950 et se stabilise à environ 200 maintenant.

## REPARTITION SOCIALE DE LA POPULATION DE MONTATAIRE

La population est répartie comme suit :

Agriculteurs : 3 % - Employés : 8 % - Ouvriers : 76 % - Commerçants : 8 % - Patrons et Cadres : 2,5 % - Divers 2,5 %.

Effectifs des usines et entreprises anciennes et nouvelles

Années	1936	1946	1958
Usinor	592	478	1.473
C.I.M.A.	218	439	1.382
Brissonneau	527	890	793
Marinoni	473	262	510
Ponts et Travaux Fer	162	184	216
Astral-Celluco			343
Sté Galvanisation			124
Ateliers de Confection			48
Warner's Aiglon			52
Ducastel			51
Dessaint			16
Stalhbau			110
Bruyère			100
	1.972	2.253	5.051

Ces chiffres prouvent, mieux que les bâtiments eux-mêmes, l'extension industrielle de Montataire.

# LUMI

Tél.: 736 Creil

Ancienne Maison  
G. MILLET

# SON

91, Rue Jean-Jaurès - MONTATAIRE

LUSTERIE EN TOUS GENRES

Eclairage, Fluorescence, Lampes Chevet, Bureau

T. S. F. CLARSON

PETIT APPAREILLAGE  
TOURNE-DISQUES  
ELECTROPHONE

DISQUES

ELECTRO-MÉNAGERS  
FILS ET CABLES  
APPAREILS

# Nelly

91, Rue  
Jean-Jaurès  
Téléphone 761

LAINES A TRICOTER

LAYETTE - MERCERIE

BONNETERIE

GAINES - CORSETS - SOUTIENS-GORGE

Maison agréée par la Sécurité Sociale

# MAILLARD

voire

HORLOGER-BIJOUTIER

face La Poste

MONTATAIRE

# NORMAND

Rue Roger  
Salengro

GARAGISTE MONTATAIRE

## ETABLISSEMENTS CHARBONS EN TOUS GENRES

GROS ET DÉTAIL

DE LA MINE AUX CONSOMMATEURS

# P. DIERAERT

3, Rue André-Ginisti - MONTATAIRE - Tél. 979 Creil  
Dépôts à Liancourt et Pont-Sainte-Maxence

VOUS ASSURE UNE BONNE LIVRAISON SANS POUSSIER



# LES ECOLES



Le nouveau groupe scolaire « Danielle Casanova » (Magenta) qui sera inauguré le 21 septembre

Les effectifs scolaires sans cesse croissants en raison de constructions dues à l'extension industrielle, posent des problèmes toujours plus angoissants. Depuis 1910, aucune école n'avait été construite à Montataire. L'Ecole des Garçons comporte 13 classes : une classe préfabriquée rue des Déportés, une classe au Groupe Louis-Blanc, deux classes ayant fonctionné au cours de l'année scolaire 57-58 dans les locaux de la rue Mertian, mis à notre disposition pour un an par le Comité d'Entreprise Usinor, et 11 classes au Groupe de la rue des Ecoles. Ce groupe comportait à l'origine 7 classes, 4 classes supplémentaires ont été aménagées dans le préau, le reste de ce local étant employé pour la cantine scolaire, et la salle de cinéma. La cour conçue pour sept classes est toujours la même ; cependant un terrain d'évolution a été aménagé au-dessus de cette cour, il comporte tous les appareils nécessaires au brevet sportif, des buts de basket et terrain de volley-ball.

L'Ecole des Filles, la plus vieille, aménagée dans des bâtiments centenaires, nullement prévus pour une école, est beaucoup moins accueillante ; 12 classes au Groupe de la rue Jean-Jaurès, et une autre rue Louis-Blanc. Là encore trois classes ont été aménagées dans le préau. Les waters sont vétustes, les classes mal éclairées. Un programme de rénovation comportant préau, WC, lavabo, agrandissement des fenêtres, le tout pour une dépense de 20 millions, a été soumis et approuvé par l'Administration départementale, mais le manque de crédit ne permet pas de le subventionner cette année. Cependant la Municipalité, soucieuse du bien-être des enfants, réalise actuellement une première tranche pendant les vacances, payable sur les crédits municipaux, le reste pourtant urgent devra attendre encore un an.

Cependant cette année 1958 verra l'ouverture d'un groupe de trois classes au Hameau de Magenta (Grou-

pe Danielle Casanova) qui recevra les enfants de ce Hameau et de l'extrémité Ouest de Montataire.

Trois classes filles et trois classes garçons ouvriront en octobre au nouveau Groupe Frédéric Joliot-Curie (rue Louis-Blanc). Ce groupe une fois terminé, donnera 9 classes supplémentaires, il normalisera à peine la situation et déjà il est utile de prévoir rapidement un autre groupe dans le quartier Ouest où doivent se faire des constructions nouvelles. Les terrains sont acquis et doivent permettre ces constructions dans les années à venir.

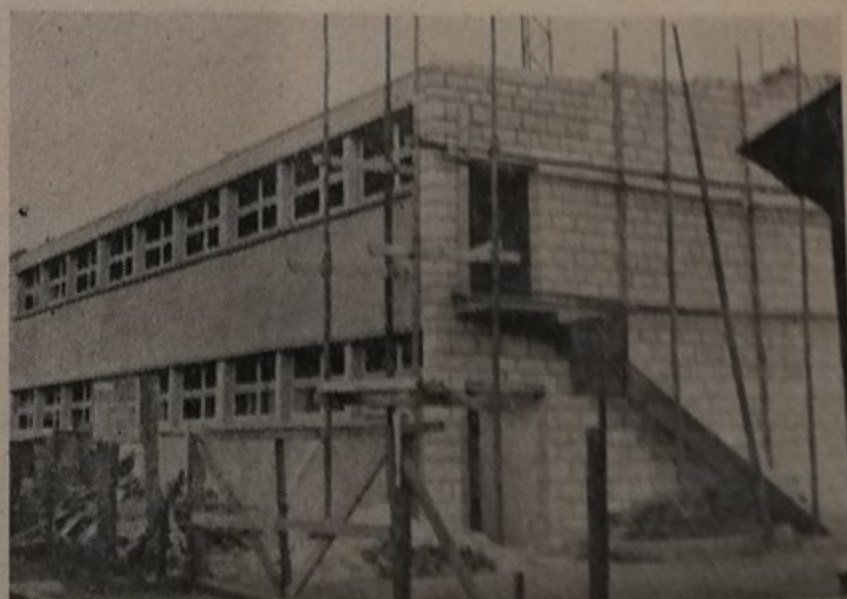
A noter que ces groupes scolaires étaient subventionnés à 85 % et que 12 millions, qui ont fait l'objet d'un emprunt, étaient à la charge de la commune.

Mais en réalité la dépense subventionnée est de loin inférieure à la dépense réelle. Pour le Groupe Joliot-Curie, il a fallu démolir les baraquements et reloger les habitants, dépense 5 millions.

En dépense supplémentaire il y a les clôtures, le nivellement, et l'aménagement des cours ; rue Louis-Blanc la construction a exigé des fondations spéciales, le matériel nécessaire à ces classes, tables, bureaux, armoires, tableaux, tout ceci entraîne pour la commune une dépense supplémentaire de plus de 25 millions à prélever sur les ressources du budget.

Les écoles (constructions neuves) ont absorbé l'excédent du budget 1956.

En ce qui concerne la Maternelle, la situation n'est pas moins dramatique ; le Groupe Maternelle rue de l'Eglise reçoit 250 élèves dans ses cinq classes, alors qu'on y refuse depuis 2 ans, les inscriptions au-dessous de quatre ans ; dans ce groupe une classe a été



Le nouveau groupe scolaire Frédéric Joliot-Curie (rue Louis-Blanc) dont la 1<sup>re</sup> tranche sera achevée pour la rentrée



entièrement construite aux frais de la ville. La cour coquettement aménagée comporte une route en ciment avec panneaux de signalisation, une volière avec des tourterelles, des faisans, des poules, un belvédère, un manège.

La Maternelle Louis Blanc qui comporte trois classes pour 140 élèves de 4 à 6 ans est moins favorisée. La cour y est étroite et peu favorable à l'évolution. Ces classes doivent d'ailleurs être destinées à la primaire Filles, dès que le Groupe Maternelle en cours de travaux sera terminé.

Le Groupe Joliot-Curie une fois terminé comportera les cinq classes actuelles pour le Groupe Filles, 6 classes Garçons et trois classes Maternelles.

Des démarches sont en cours pour 2 classes Maternelle, à Gournay, et 3 classes Maternelles Cité Jean-Biondi. Là encore l'urgence des travaux est grande et cause à la Municipalité, au corps enseignant, et aux parents d'élèves de graves soucis. Dans la période actuelle où l'Ecole laïque subit des attaques incessantes et sournoises, nous devons nous efforcer de justifier sa grande nécessité pour que l'éducation des enfants soit une éducation donnant le plein épanouissement de l'intelligence de chacun, dans la liberté garantie pour tous.

La diminution des subventions aux communes, qui depuis 1948 s'accroît d'année en année rend les réalisations de plus en plus difficiles malgré l'intérêt porté à l'Ecole laïque par la Municipalité et le dévouement des directrices, directeur, et l'ensemble du personnel enseignant que nous tenons à remercier publiquement dans ce bulletin.

**DIMANCHE 21 SEPTEMBRE**  
à 15 heures

## **INAUGURATION**

du Groupe Danielle CASANOVA  
(Ecole Magenta)

**VISITE DES TRAVAUX**  
au Groupe Frédéric JOLIOT-CURIE  
(Ecole Louis-Blanc)

La population est invitée à y participer

**TRANSPORTS  
CHARBONS**

# **Daniel LEMAIRE**

55, RUE DES ECOLES  
**MONTATAIRE**  
Tél. 11.32 Creil

## **Chaussures**

### **ROUSSEL**

155, Rue Jean-Jaurès - **MONTATAIRE**

DEPOSITAIRE ELERGET - SORILLA  
ET TOUTES MARQUES  
DE PREMIERE QUALITE

Réparations en tous genres

**ELECTRICITE GENERALE - RADIO**  
VENTES ET REPARATIONS

## **H. PARMENTIER**

79, Rue des Ecoles  
**MONTATAIRE**

Qualifec n° 183  
R.M. Senlis 2831

Tél. : Creil 998  
R.C. Senlis 8919

**Les Monuments  
et Fleurs**

# **Jean ZEN**

**MONTATAIRE**  
Place de l'Eglise

POUR ACHETER : **UNE BICYCLETTE  
UN VELOSOLEX  
UN LAMBRETTA**

une seule adresse

## **M. QUENON**

138, Rue Jean-Jaurès - **MONTATAIRE**

Voitures d'enfants  
Station Service Vélosorex - Banc d'essai  
Réparations - Accessoires



# LA CANTINE ● SCOLAIRE

Depuis 1954 la cantine scolaire fonctionne, à la satisfaction des usagers. Les enfants nécessiteux, des quartiers éloignés et ceux dont les parents travaillent ont priorité.

Les prix varient selon la situation de famille : exceptionnellement gratuite, 80, 110 ou 140 fr. par repas.

Au cours des années scolaires ci-dessous, voici le nombre de repas servis :

1954 - 55.....	15.435 repas
55 - 56.....	20.876 »
56 - 57.....	21.426 »
57 - 58.....	23.096 »

Les repas comprennent un hors d'œuvre, légumes, viande, dessert. Ces repas sont copieux, soigneusement préparés et servis par un personnel compétent. Propreté rigoureuse.

Les enfants fréquentant cette cantine sont d'ailleurs les meilleurs propagandistes de cette œuvre des plus utiles, qui assure pour tous, un bon repas, pour d'autres un service

du plus haut intérêt, garantissant la surveillance et la nourriture des enfants en l'absence des parents.

L'équipement de cette cantine : cuisinière à gaz, vaisselle, couverts, éplucheuse, matériel de cuisine, tables, banes, locaux, a coûté 2 millions 448.000 francs.

Une subvention de 500.000 fr. a été versée par l'Etat et une autre de 300.000 fr. par la Caisse d'Allocations Familiales de Creil.

Le fonctionnement de la cantine en raison des prix pratiqués est déficitaire, les recettes équilibrent les dépenses effectuées pour l'achat des denrées alimentaires.

Le personnel, le gaz, l'électricité sont à peu près entièrement à la charge de la commune.

Mais cette cantine scolaire est une œuvre sociale importante en faveur des enfants et des familles ouvrières de la localité, c'est pourquoi la Municipalité ouvrière de Montataire entend continuer cette œuvre, à peu près unique dans la région.

# LES CLASSES DE NEIGE ●

Pour la première fois en 1957 les enfants de Montataire ont bénéficié des Classes de Neige. La Municipalité a fait un gros effort pour y parvenir en toute indépendance. Les parents n'ont pas hésité à faire de leur côté certains sacrifices.

Pour 1957 : 54 garçons y ont participé équipés en grande partie par la commune. Pour 1958 : 38 garçons et 43 filles équipés entièrement ont goûté les joies de ce séjour en montagne.

L'ensemble des dépenses a été de 2.460.634 francs; la participation des parents, de l'Etat et du département représentant 1.146.600 francs, reste donc à la charge de la commune 1.324.084 francs.

Les enfants ont été logés dans un grand hôtel, jouissant de tout le confort, dans un site très connu (Villars-de-Lans) sous la surveillance du personnel de l'hôtel, et de deux institutrices pour les filles, deux instituteurs pour les garçons; la tâche de ceux-ci a été pénible, mais ils en ont tiré de grandes satisfactions.

Au retour le matériel a été nettoyé pour l'année suivante. Une grosse dépense res-

te à faire : l'achat de skis; mais elle sera rapidement amortie en raison du prix élevé de location.

Des excursions furent également organisées en autocar.

Les enfants garderont de ce séjour un souvenir inoubliable. Ceci étant la satisfaction que nous en tirons avec les membres du Corps enseignant, qui ont participé activement à cette organisation.



Le départ des filles



# EAUX ET EGOUTS

Une première tranche de réseau de tout à l'égout a été mise en service cette année à Montataire dans le quartier Ouest, comprenant les rues : de Condé, Hérouart-Rodier, de la République, Armand-Desnosse, Henri-Barbusse, des Ecoles, Jules-Uhry, Roger-Salengro et place Auguste-Génie.

Cinquante millions de travaux réalisés par emprunts à la charge de la commune, subventionnés à 15 % par l'Etat et de 8 millions par l'Office d'H.L.M.

Les propriétaires de ces rues, qui semblent n'avoir pas encore réalisé les avantages que procurent ces installations, peuvent brancher sur ce réseau leur W.C. et tout déversement d'eaux usées. Plus de puits, plus de fosses, plus d'eaux usées dans les caniveaux. Le branchement est à la charge de l'usager, aucun droit pour ce branchement sur le réseau n'est à payer l'autorisation de branchement doit être faite à la mairie et approuvée par les services techniques du Syndicat des Eaux. Une taxe annuelle de déversement à l'égout sera exigée de tous les riverains branchés ou non.

Depuis 30 ans la ville de Montataire est adhérente au Syndicat des Eaux et Egouts de Creil-Montataire-Nogent. Il a fallu l'opiniâtreté de la Municipalité actuelle pour obtenir qu'enfin ce réseau soit installé. Il suffit maintenant d'année en année de l'étendre à d'autres rues.

En ce qui concerne la rue Jean-Jaurès, le réseau pourra y être mené à bien quand la déviation du chemin départemental, dont l'étude est terminée, pourra être mise en service.

Grâce à ces installations dont la mise en service s'améliorera d'année en année, les eaux usées des H.L.M., dont le système d'évacuation défectueux empoisonnait périodiquement tout un quartier, vont maintenant s'écouler souterrainement et d'une façon normale. De même les habitants des rues bénéficiant du réseau pourront en apprécier les avantages.

En ce qui concerne l'eau, deux extensions ont été mises en service. L'une dans l'impasse de la République et au lotissement « La Ville », l'autre au lotissement de Gournay.

Une autre extension sera faite cette année au hameau de Magenta. Cette extension partira du carrefour Ginisti à ce hameau qui sera alimenté par une canalisation neuve côté droit suppléant à la canalisation existante sur le côté gauche

vers Magenta. De cette façon les traversées de route pour branchement seront supprimées rue V.-Hugo où une canalisation d'eau existera de chaque côté de la route. Ces travaux représentent une dépense de 7 millions. Un emprunt a été réalisé, une subvention de 500.000 fr. a été allouée par l'Etat.

Le hameau de Magenta délaissé jus-

qu'alors aura en plus de son école, l'eau potable.

Ces réalisations marquent un grand pas vers l'amélioration de la vie des habitants de cette partie de Montataire, et cela malgré les difficultés actuelles.

Une extension moins importante est prévue ensuite dans la cavée des Aiguillons.

## TRAVAUX

**ECOLES.** — **Ecole Maternelle, rue de l'Eglise** : Construction d'une classe, sans subvention, rue de l'Eglise. Aménagement de la cour, terrain d'évolution, piste pour voitures et jouets d'enfants. Volière, manège, peinture des classes, installation lavabos, carrelage des classes.

**Ecole de Garçons** : Construction d'une classe en bois, cour de la Salle des Fêtes; sans subvention. Aménagement de classes dans les préaux, cantine scolaire, cuisine, réfectoire, stade (basket, volley-ball), installation de chauffage au gaz air pulsé, réfection de la cour, cinéma, peinture, éclairage fluorescent, carrelage des classes et réfectoire, lavabos, garage bicyclettes, appareil cinéma.

**Ecoles de Filles** : Aménagement de trois classes au préau, carrelage des classes. Installation d'eau dans les logements, installation portique, peinture, aménagement de la cour, garage bicyclette, chauffage air pulsé; en cours, carrelage et agrandissement des fenêtres. **En prévision 1959** : Dépenses subventionnées, WC, préau, lavabo.

**Ecole Louis-Blanc Maternelle** : Peinture, aménagement cour, lavabo, dortoir, manège, balançoire.

**GARAGE.** — En 1945 : 2 chevaux, 2 tombereaux, un plateau 4 roues, un corbillard hypo-mobile.

En 1958 : un camion Citroën,

une benne à ordures Sovel,  
une arroseuse-balayeuse  
Berliet,  
une ambulance Renault,  
un corbillard Renault,  
un atelier avec outillage complet.

**VOIRIE.** — Réfection rue Emile-Zola, rue de Gournay, rue Louis-Blanc, rue Louis-Blanc prolongée, impasse Chevalier, rue Mertian, rue des Déportés, rue de l'Eglise, Tour de la Place et la Place elle-même, impasse de la République, rue Lesieur, rue Ginisti, rue Voltaire.

Trottoirs : rue Mertian,  
» rue Jean-Jaurès,  
» rue de la République,  
» rue Victor-Hugo, en cours,  
» rue Jules-Uhry, en cours,  
» rue Roger-Salengro.

**ASSAINISSEMENT.** — Réseaux des eaux et égouts, quartier Ouest : 50 millions de travaux. Suppression du fossé rue Mertian, canalisation souterraine. Suppression du fossé rue Emile-Zola, canalisation souterraine. Aménagement, écoulement des eaux pluviales rue de la République et rue Victor-Hugo.

**CIMETIERE.** — Nouveau cimetière : Construction du mur de clôture, morgue et caveaux provisoires, WC, installation d'eau, aménagement de l'allée centrale.

**ELECTRICITE.** — Nouveaux transformateurs : rue de l'Eglise, rue des Ecoles, rue Henri-Joret.

Prévu rue de Magenta, rue Henri-Vieillard, rue des Déportés.

Amélioration d'éclairage rue A.-Desnosse. Prévu rue Louis-Blanc et rue Henri-Joret.

**EXTENSION GAZ.** — Impasse de la République. Lotissement de la ville.

**EXTENSION EAU.** — Impasse de la République. Lotissement de la ville. Lotissement de Gournay. Hameau de Magenta en cours.



MODERN' - CINÉMA - DANCING Rue Mertian

CINÉMA - PALACE Rue Jean-Jaurès

Que ce soit pour des **graines**  
de fleurs ou de potagers

**Les graines Truffaut sont  
les meilleures** ainsi que  
ses spécialités

vous les trouverez au dépositaire officiel

66 **Au Muguet** 99  
FLEURISTE

61, Rue de la République — **MONTATAIRE**

**PATISSIER  
TRAITEUR**

**G. THIÉBLEMONT**

3, Rue Mertian — **MONTATAIRE**  
Téléphone : 770 Creil

Noces et banquets à domicile

LIBRAIRIE - PAPETERIE  
DE L'OISE

**Madame TUPHIN**

25, Rue de la République, 25  
**MONTATAIRE - Tél. 748 Creil**

Confection - Bonneterie  
Layette

**M<sup>me</sup> BERTHELIN**

51, Rue de la République, 51  
**MONTATAIRE**

**Prix - Choix - Qualité**

Toute la **PARFUMERIE**  
COIFFEUR DAMES

**P. J. LALAU**

37, Rue de la République, 37  
**MONTATAIRE**

**...au prix des grands magasins**

**PHILBERT  
VETEMENTS**

SPÉCIALISTE des GRANDES MARQUES

2, RUE MERTIAN  
**MONTATAIRE - Tél. 871 Creil**

POUR LA PECHE...

chez **BALUREAU**

vous y trouverez tout ce qu'il vous faut

Son magasin : 10, rue H. Rodier - **Montataire**  
(Face à l'Ecolé des garçons)

*Bel assortiment de cannes ordinaires et à lancer  
Moulinets, etc... - Amorces diverses  
Farines pour les pêcheurs de concours  
Aquariums avec ou sans garnitures  
Boules et poissons rouges*

Couverture - Plomberie

Ramonage

Chauffage - Sanitaire

**Roger QUENNEHEN**

83, rue Voltaire - **Montataire**

**Garage Raphaël**

AGENT RENAULT

**D'HOCKERS Raphaël**

RÉPARATIONS AUTOS

VENTE ACCESSOIRES AUTOS

19, Rue de la République - **Montataire**

Tél. : 993 Creil

**Launet "LE PENALTY"**

HOTEL-RESTAURANT

Salle de réunions - Banquets - Noces

Sa bonne cuisine - Ses bons vins

Meilleur accueil

95, Rue Jean-Jaurès - **Montataire**

Tél. : 721 Creil

GEORGES

**BLOQUÉ**

8, Rue Mertian - **Montataire**

**CYCLES - REPARATIONS** de toutes marques

Agences :

*Gitanes et Motoconfort-Mobylette*

TRANSPORTS - CAMIONNAGE

BOIS - CHARBONS

CORRESPONDANCE DE LA S.N.C.F.

MAURICE

**MONTSAINJEAN**

Rue Louis-Blanc - **Montataire**

Téléphone : CREIL 593



# L'AIDE SOCIALE

*« Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».*

(Onzième paragraphe du préambule de la Constitution Française de 1946).

L'aide sociale est l'ensemble de moyens mis en œuvre pour secourir ceux qui, faute de ressources suffisantes, se trouvent dans le besoin.

L'aide sociale est donc absolument différente de la « charité ». Son attribution est réglementée par des lois qui définissent les obligations de l'Etat et des communes. Les citoyens nécessiteux ne font qu'exercer leur droit en demandant le bénéfice de ces lois.

Peut-on penser que cette conception est celle de certains législateurs et de nos dirigeants gouvernementaux :

— quand le plafond des ressources est fixé pour certaines formes d'assistance à 120.000 fr. par an pour une personne seule ou 154.000 pour un ménage ;

— quand il est tenu compte de l'aide alimentaire (réelle ou possible) des enfants.

Au contraire la conception de nos dirigeants a pour but de réduire au maximum le nombre des bénéficiaires. Le moyen le plus souvent employé est le suivant : refuser l'aide sociale en tenant compte de l'aide possible des enfants (car le terme « aide possible » est employé). C'est ainsi que des vieux travailleurs qui ont élevé une nombreuse famille, avec bien des difficultés, se trouvent sur leurs vieux jours pénalisés pour cette raison.

Il est vrai que les mêmes dirigeants gouvernementaux qui s'opposent aux mesures sociales pour des raisons « d'économies » sont les mêmes qui approuvent les dépenses énormes du budget militaire entraînées par la guerre d'Algérie.

Parallèlement nos gouvernants privent les communes des ressources qui leur permettraient d'améliorer sensiblement la situation des vieux travailleurs.

Malgré toutes ces difficultés les municipalités ouvrières font le maximum.

A Montataire, le Bureau d'Aide Sociale, financé par une subvention communale, les quêtes aux mariages, les dons divers a distribué au cours de l'année 1957 :

17.500 kilos de pain ;

120.000 kilos de charbon.

Il faudrait beaucoup plus, mais le gouvernement préfère priver les communes de ressources et alimenter son budget de guerre.

Dans ces conditions on peut difficilement penser que le onzième paragraphe de notre Constitution a été observé par nos dirigeants.

Mais il y a pire. Ce paragraphe du préambule de la Constitution de 1946, cité en tête de cet article, n'est pas inclus dans le projet de Constitution de de Gaulle. Ainsi l'Aide sociale ne sera plus garantie par la Constitution si de Gaulle l'emportait le 28 septembre. Raison de plus pour voter NON.

## UN CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE SERA AMÉNAGÉ DANS LE PARC

L'avenir d'un pays ce sont les enfants et la jeunesse. C'est pour nous communistes une préoccupation constante de leur donner, avec les faibles moyens dont nous disposons, la possibilité de se développer moralement et physiquement.

En achetant la propriété de la rue de la République, dit Parc Balzac, la Municipalité a mis à la disposition de la population un parc. C'est réellement quelque chose qui manquait à la ville. Celui-ci n'est pas encore entièrement aménagé, mais rend néanmoins déjà de grands services. Il procurera bientôt de saines distractions. Le mur d'enceinte était vétuste, il est maintenant reconstruit, et la grille qui le surmonte donne l'aspect du jardin public qu'il deviendra.

L'immeuble est en partie occupé par les locataires anciens, mais au rez-de-chaussée doit être aménagé un centre médico-social. Le projet a été approuvé (9 millions), il est subventionné à 20 % par le département, 40 % par la sécurité sociale, le reste à la charge de la commune qui a sollicité un emprunt pour commencer les travaux.

Enfin à Montataire nous aurons un local bien aménagé pour la visite et pesée des nourrissons, pour tout ce qui concerne la santé et les soins à donner aux enfants, et cela dans un cadre accueillant. Les travaux d'aménagement commenceront cette année et seront terminés en 1959. Ce sera une réalisation sociale des plus utiles à l'actif de la Municipalité ouvrière pour les enfants de la localité.



## MUNICIPALITÉ COMMUNISTE :

### budget en faveur de la population laborieuse

La position de principe des Communistes est bien connue : ils combattent les impôts indirects qui pèsent sur la population laborieuse, et ils luttent pour l'impôt progressif qui permet de frapper davantage les gros possédants, alors que l'impôt proportionnel n'impose pas davantage le superflu que l'indispensable.

Les Municipalités Communistes s'efforcent donc d'établir des budgets communaux aussi démocratiques que le permettent les dispositions légales actuelles tout en luttant pour imposer une réforme démocratique de la fiscalité et pour la réforme des finances communales depuis longtemps attendue.

Les éléments essentiels des finances communales sont les centimes additionnels qui, à l'origine, représentaient le centième d'impôt d'Etat qui, supprimés en 1917, n'en continuent pas moins à servir fictivement de base de calcul pour les impôts communaux.

Les centimes additionnels offrent la caractéristique d'être payés par tous les contribuables imposables *en proportion des impôts directs* dont chacun d'eux est redevable.

Par contre, certaines taxes secondaires, telles que la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, la taxe sur le déversement à l'égout, etc., frappent tous les locataires au même taux, indépendamment de leur situation, même s'ils sont économiquement faibles et exonérés de l'impôt direct.

Cependant, des Municipalités soucieuses de servir les masses laborieuses ont besoin de fonds et elles ne sauraient justifier l'absence de réalisations municipales en se retranchant derrière le fait que la loi ne leur laisse d'autres ressources que d'augmenter des impôts qui sont déjà bien lourds.

La législation actuelle ne permet donc pas de répartir les impôts comme les Municipalités communistes le voudraient.

Il est certain que celles-ci préféreraient imposer beaucoup plus les industriels, cela au bénéfice de la population.

L'Etat qui met à la charge des communes des dépenses qui lui incombent : police, incendie, assistance, etc., fait tout pour gêner les réalisations en faveur de la population afin de ne pas avoir à donner de subventions et alimenter ainsi son budget de guerre.

Notre Municipalité se doit, malgré les entraves, de réaliser son programme.

La loi en bloquant les principales recettes à ce qu'elles étaient en 1954, met les municipalités dans l'obligation d'augmenter les impôts déjà lourds pour la classe ouvrière.

La population attend des élus communistes non pas des lamentations mais des actes.

Aussi notre Municipalité doit-elle se procurer des ressources. Pour cela, tenant compte que les taxes frappent uniformément tous les contribuables, elle augmente de préférence les centimes additionnels qui font payer davantage ceux qui le peuvent, c'est-à-dire les riches.

Tenant compte de la composition du centime communal qui frappe davantage les industriels que les taxes, qui pour la grande majorité sont peu fructueuses et non progressives, le Conseil municipal, négligeant certaines de celles-ci, qui frappent au même titre les petits et les gros, équilibre son budget en votant des centimes supplémentaires.

#### RÉPARTITION DU CENTIME COMMUNAL

Contribution Foncière	Bâtie . . . . .	73.953 = 23,7 %	} Payé par l'ensemble des propriétaires
	Non bâtie . . . . .	2.703 = 0,9 %	
Contribution mobilière . . . . .	39.975 = 13,1 %	Payé par l'ensemble des habitants	
Principal des patentes . . . . .	190.326 = 62,3 %	Payé par les industriels et les commerçants	
	<hr/>		
	306.957	Valeur du centime : 3.069,57.	

Tenant compte de ce tableau, et pour assurer l'équilibre du budget, le Conseil municipal a voté 17.695 centimes.

Quand nous votons 1.000 centimes qui produisent à la commune 3.069.570, l'ensemble des propriétaires ont à payer 766.560 fr., l'ensemble des habitants 399.750 fr., les industriels et commerçants 1.903.326 fr.

A noter que les petits commerçants, malgré l'augmentation de centimes, n'ont subi à la suite de la réforme de la patente, aucune augmentation de celle-ci, et quelquefois même, ils ont bénéficié d'une diminution sensible.



# Montataire dira "NON" à la dictature militaire et fasciste de de Gaulle

Dans quelques jours, le 28 septembre lors du référendum, vous aurez à faire un choix entre la dictature militaire fasciste ou la sauvegarde et la renaissance de la démocratie. Si comme tous les républicains vous choisissez la démocratie, la République, alors vous direz NON à la Constitution de de Gaulle qui lui donnerait autant de pouvoir qu'à un monarque absolu.

Trois mois de Gouvernement de Gaulle ont montré ce qu'il fallait attendre de lui. La guerre d'Algérie est plus meurtrière et plus ruineuse que jamais. Les salaires sont bloqués tandis que la hausse du coût de la vie continue. Avec l'emprunt Pinay, de nouveaux cadeaux ont été faits aux trusts et aux trafiquants, alors que de Gaulle s'apprête à s'attaquer à la Sécurité Sociale et aux Allocations Familiales. Les atteintes aux libertés sont de plus en plus nombreuses. Les fascistes redoublent d'arrogance et leurs attentats se multiplient. Et tout cela n'est qu'un avant-goût de ce que veut faire de Gaulle s'il obtenait une majorité de « oui » à son plébiscite.

Alors que les réactionnaires les plus virulents, les anciens vichystes sont pour le « oui » à de Gaulle, les républicains mènent campagne pour le « NON ». Dans l'Oise avec les communistes, qui depuis le début sont dans la bataille pour la défense de la République, la Fédération Socialiste, des élus radicaux, la C.G.T., le Syndicat National des Instituteurs, des militants de F.O. et de la C.F.T.C., la Ligue des Droits de l'Homme, enfin des républicains de toutes tendances appellent les électeurs à voter « NON ».

C'est pourquoi, vous aussi vous voterez « NON » le 28 septembre, parce que vous ne voulez pas de dictature militaire et fasciste, vous êtes opposés aux fauteurs de guerre civile, vous voulez une République meilleure qui apportera la paix, plus de liberté, le progrès social.

Montataire dira NON le 28 septembre.

MAÇONNERIE GENERALE  
CARRELAGE - GRANITO  
CAVEAUX - MONUMENTS

Prix modérés

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

## EMILE FRONTIN

37, Rue Victor-Hugo - MONTATAIRE

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

## ROMANO

A MONTATAIRE

Tél. : 609 Creil

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE  
CARRELAGE - TOUT-A-L'EGOUT

## André JOURQUIN

8, Rue Lesieur à MONTATAIRE

PEINTURE  
VITRERIE

## J. DELCROIX

72, Rue de la République  
MONTATAIRE

## Marcel Billant

ARTISAN - MAÇON

51 ter, Rue des Ecoles - MONTATAIRE

MENUISERIE  
EBENISTERIE  
TRAVAUX A FAÇON

## R. VERDET

16, Rue de la République  
MONTATAIRE

## Miroiterie Moderne de l'Oise ESCUDERO

Tout ce qui concerne la miroiterie : INSTALLATIONS, TRANSFORMATIONS, REARGENTURE  
Agent exclusif des glaces Saint-Gobain - Aniche - Boussois

88, Rue Jean-Jaurès à MONTATAIRE - Tél. 794 — Magasin : 10, Place Carnot à CREIL



# Pour le bien-être, les libertés et la paix

**Montataire**, ville ouvrière au long passé de luttes, aux riches traditions prolétariennes, tu es le phare pour des milliers de travailleurs de l'Oise.

Tes ouvriers, tes ménagères, ta population laborieuse portent les marques dans leur chair et leur conscience de l'inhumanité de l'exploitation de l'homme par l'homme.

guerre d'Algérie ta population poursuit son action pour le bien-être, les libertés et la paix.

Aujourd'hui elle se dresse contre ceux qui veulent étrangler les libertés si chèrement acquises. C'est pourquoi elle l'exprimera avec force le 28 septembre prochain en répondant « **NON** » au référendum plébiscite de de Gaulle.



MONTATAIRE REPUBLICAIN : Une manifestation en mai dernier sur la Place de la Mairie

**Montataire**, cité des prolétaires, tu es aussi la ville où de nombreux patriotes, compagnons de ceux qui dirigent actuellement ta mairie, sacrifièrent leur vie pour que nous puissions vivre libres et plus heureux.

Ton Monument aux Morts, tes plaques commémoratives sont les empreintes douloureuses de la guerre contre laquelle ta population ne cessera de lutter.

Depuis les Jacqueries jusqu'à la

**Montataire**, bastion de la classe ouvrière et de son Parti Communiste, ta population continuera ses luttes pour le bonheur, pour l'avènement d'une société fraternelle où il ne sera plus possible de s'enrichir de tes misères et de tes deuils.

C'est dans ces traditions populaires et pour ce noble idéal que la Municipalité ouvrière de Montataire continuera son œuvre, avec l'appui de la population.

**Vive Montataire !**